

SOGEBA

Capitainerie du Port

83150 BANDOL

tél : 04 94 29 42 64 - fax : 04 94 29 93 20

E.mail : port-bandol@wanadoo.fr

TARIFS DU PORT DE BANDOL au 1er janvier 2013

(Taux T,V,A, à 19,60 %)

		REDEVANCE DE GESTION ET D'ENTRETIEN				
		PASSAGE		FORFAIT SOUMIS A CONTRAT APRES RESERVATION		ANNEE
		JOUR		MOIS		
		HIVER	ETE	HIVER *	ETE	
		01/09 au 31/05	01/06 au 31/08			
Forfait moins de 10 m²	H,T	4,68	8,95	62,93	151,86	
	T,T,C	5,60	10,70	75,26	181,62	701,62
Au dessus de 10 m², le m²	H,T	0,52	0,94	6,76	15,08	58,77
	T,T,C	0,62	1,12	8,09	18,04	70,29
* HIVERNAGE : 1er octobre au 30 avril						

Forfait annuel **artisans** stationnement à flot :

497,69

595,24 TTC

Les réservations à l'année et au mois nécessitent l'établissement d'un contrat de réservation signé par les parties.

Le versement de la redevance devra être effectif au 1er jour du mois pour les réservations mensuelles, et au 1er Mars de l'année en cours pour les réservations annuelles.

Une pénalité d'un montant égal à 10 % de la redevance sera appliquée en cas de retard de paiement aux dates d'échéances définies ci-dessus.

Une taxe de séjour de 0,90€ / par nuit sera appliquée du 01/04/2013 au 30/09/2013 pour tous les bateaux de passage.

TARIF AMODIATAIRE - REDEVANCE ANNUELLE

La redevance est calculée sur la surface du bateau ou sur la surface du poste immédiatement inférieure au poste amodié, si la surface du bateau est inférieure à celle du poste de la catégorie inférieure au poste amodié, (Minimum facturation pour poste de 6m - 12 m²).

Le mode de calcul adopté par Délibération du Conseil Municipal de Bandol, le 7 Novembre 1988 donne pour 2013, les abattements sur H,T, suivants :

POSTE	ABATTEMENTS	TTC	POSTES	ABATTEMENTS	TTC
6 m	211,56	253,02	11 m	542,12	648,37
7 m	290,89	347,91	12 m	608,23	727,44
8 m	370,23	442,79	15 m	793,34	948,83
9 m	423,12	506,05	20 m	1071,01	1280,93
10 m	476,00	569,30			

(dernier indice TP02 connu juillet 2012)

TARIFS APPROUVES PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BANDOL DU 9 NOVEMBRE 2012